



MAIRIE de RESSONS-LE-LONG



La Vache Noire – Montois – Cheneux – La Montagne – Mainville – Gorgny – Pontarcher

COMPTE RENDU

Séance	CONSEIL MUNICIPAL
Date-Heure	28/10/2014 à 20h00
Lieu	Mairie
Session	Publique
Référence	CM-CR-2014-08
Etat du document	-

Présents	Nicolas Rébérot Eric Debosque Bertrand Pointier Benjamin Dubois Viviane Cendra Laure Medot	Dominique van Zuilen Antoine Ferté Francis Hutin Marc Guérin Nathalie Faccioli Nadège Boin Patricia Lucot
Absentes excusées	Christine Franse, Silvie Szczuka	
Absent	néant	
Procuration	néant	
Secrétaire de séance	Antoine FERTE	
Début de la séance	20 h 00	
Fin de la séance	22 h 55	

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 24 octobre 2014

Date d'affichage : 24 octobre 2014

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du vendredi 22 septembre 2014, a été affiché par extrait à la porte de la Mairie, le lundi 29 septembre 2014 dans les conditions prévues à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 24 octobre 2014, nous, Nicolas REBEROT, Maire de Ressons le Long, avons convoqué le Conseil Municipal en séance ordinaire pour le mardi 28 octobre 2014 à 20h00, en salle du conseil municipal.

PROCES-VERBAL

Le Conseil Municipal de Ressons le Long, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, le mardi 28 octobre 2014 à 20 heures, sous la présidence de Monsieur Nicolas REBEROT, Maire.

Ordre du jour

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve sans observation, ni modification, le procès-verbal des délibérations prises en séance du 22 septembre 2014.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de nommer le secrétaire de séance en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal désigne Antoine FERTE, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1 – Urbanisme

- 11 – DUP : avis sur mise en compatibilité
- 12 – ADS 2007 : convention Etat

2 – Finances

- 21 – Subvention CDDL écoquartier
- 22 – DM n°3 - M14

3 – Assainissement

- 31 – Conventions RFF et CCPVA

4 – Divers

- 41 – Désignation correspondant intempérie
- 42 – Avis enquête publique barrages Vic sur Aisne
- 43 – Tour de table / Questions diverses

PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

Rapporteur	N°	Intitulé	Vote de la délibération
Nicolas REBEROT	2014-137	Examen des décisions prises dans le cadre des délégations du Maire	A l'unanimité 13 voix pour
Nicolas REBEROT	2014-138	DUP : avis sur mise en compatibilité	A l'unanimité 13 voix pour
Nicolas REBEROT	2014-139	ADS 2007 : convention Etat	A l'unanimité 13 voix pour
Nicolas REBEROT	2014-140	Subvention CDDL écoquartier	A l'unanimité 13 voix pour
Nicolas REBEROT	2014-141	DM n°3 – M14	A l'unanimité 13 voix pour
Nicolas REBEROT	2014-142	Convention RFF / SPAC	A l'unanimité 13 voix pour
Nicolas REBEROT	2014-143	Convention CCPVA / SPAC	A l'unanimité 13 voix pour
Nicolas REBEROT	2014-144	Désignation correspondant intempéries	A l'unanimité 13 voix pour
Nicolas REBEROT	2014-145	Avis sur enquête publique barrages Vic sur Aisne	A la majorité 11 voix pour 2 abstentions : DVZ et ED
Nicolas REBEROT	2014-146	Accueil et convention chenil	A l'unanimité 13 voix pour

Le Maire fait état des décisions prises dans le cadre de ses délégations.

Objet : Examen des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire – n°2014-137

Rapporteur : Monsieur le Maire

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibérations n° 2014-049 et n° 2014-050 du Conseil Municipal de Ressons le Long en date du 28 mars 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions prises dans le cadre des délégations du maire.

1 – URBANISME

11- DUP : avis sur mise en compatibilité – n°2014-138

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal au cours de sa séance du 22 septembre 2014 a approuvé la déclaration de projet concernant l'éco-quartier de la Trésorerie. Cette délibération ne mentionnait cependant pas l'avis émis par la commune sur la question de la mise en compatibilité du PLU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECLARE d'intérêt général le projet de création d'un éco-quartier sur le secteur dit de la Trésorerie,
- APPROUVE cette déclaration de projet,
- EMET, au titre de l'article R.123-23-1 du code de l'urbanisme, UN AVIS FAVORABLE :
- sur le dossier de mise en compatibilité du PLU portant sur la création d'un éco-quartier sur le secteur de la Trésorerie à Ressons-le-Long,
- sur le procès-verbal de la réunion du 22 octobre 2013 au cours de laquelle les personnes publiques mentionnées à l'article L 123-16 du Code de l'Urbanisme ont examiné conjointement les dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du PLU
- sur le rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 20 mai 2014 donnant un avis favorable avec réserves (citées plus haut) à la déclaration d'utilité publique du projet d'éco-quartier et à la mise en compatibilité du PLU
- sur les éléments apportés par la SEDA dans son courrier en date du 24 juillet 2014 à la Préfecture
- APPROUVE la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme,
- DIT enfin que Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et l' AUTORISE à signer tout document nécessaire.

12 – ADS 2007 : convention Etat – n°2014-139

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- De demander à l'Etat la mise à disposition de l'outil
- D'autoriser la mise à disposition de cet outil à un pôle d'instruction droit des sols d'un EPCI ou d'une autre commune pour les demandes attirant à Ressons le Long
- D'autoriser le maire à signer la convention à intervenir avec l'Etat pour la mise à disposition de l'outil ADS2007.

2 – FINANCES

21 – Subvention CDDL écoquartier – n°2014-140

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, SOLLICITE auprès du Conseil Général de l'Aisne une subvention dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Local avec la CCPVA, pour le projet suivant :

- projet d'aménagement dans le cadre d'un écoquartier dans le secteur de la Trésorerie au taux de 20 %
- Le solde du montant des travaux non couvert par les subventions sera financé par le budget communal.

22 – Décision modificative M14 n°3 – n°2014-141

Rapporteur : Bertrand POINTIER

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le budget de la commune,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante au budget de l'exercice 2014 (la présente décision modificative est votée au chapitre pour la section de fonctionnement et à l'opération pour la section investissement) :

COMPTES DEPENSES						
Sens	Sect.	Chap	Art.	Op	Objet	Montant
D	I	21	2135	2011008	Travaux divers	12 000,00 €
D	I	21	2111	2013003	Acquisitions de terrains	-10 000,00 €
D	I	21	2121	52	Aménagements paysagers	-1 000,00 €
D	I	21	2128	52	Aménagements paysagers	-1 000,00 €
D	I	21	21534	2013002	modernisation réseau électrique	-8 000,00 €
D	I	21	2128	60	aménagement du centre bourg	8 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :
AUTORISE la décision modificative telle qu'elle est présentée ci-dessus.

3 – ASSAINISSEMENT

31 – Convention RFF / SPAC – n°2014-142

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir avec RFF et accepte que le budget annexe M49 prenne en charge le coût de ladite convention.

32 – Convention CCPVA / SPAC – n°2014-143

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir avec la CCPVA.

4 – DIVERS

41 – Désignation correspondant intempéries – n°2014-144

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer Marc GUERIN Correspondant Intempéries ERDF et Benjamin DUBOIS comme correspondant intempéries suppléant ERDF.

42 – Avis enquête publique barrages Vic sur Aisne – n°2014-145

Rapporteur : Nicolas REBEROT

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à la majorité :
13 voix pour et 2 abstentions de Dominique van Zuilen et Eric Debosque,
et considérant que ces travaux permettront une gestion plus sécurisée du niveau de l'eau, permettant d'être plus réactif en cas de crue, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le projet.

43 – Tour de table / Questions diverses

Le Maire fait état de différentes affaires et informations diverses :

- DIA : il n'y a pas eu de DIA depuis le dernier conseil municipal.

Accueil d'animal provenant de l'extérieur de la commune – n°2014-146

Le Maire informe le conseil municipal que le chenil de Ressons le Long a accueilli un chien capturé sur la commune de Montigny Lengrain. Après Saint Christophe à Berry, c'est la deuxième commune en 1 an à bénéficier de ce service. Il convient de définir des conditions financières, administratives et matérielles à celui-ci, s'il est décidé de permettre l'accueil des animaux divagant provenant de l'extérieur du territoire communal. En effet, il serait tout à fait inéquitable que ce soit les seuls administrés de Ressons le Long qui financent un équipement pouvant bénéficier à des communes extérieures dans le cadre des pouvoirs de police de chaque Maire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver un montant forfaitaire de 50 € pour chaque animal recueilli et charge le maire de la rédaction de la convention d'accueil à intervenir lors de la réception d'un animal provenant d'une commune extérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 55
Ressons le Long, le 31/10/2014

Le Maire,

Nicolas REBEROT